

Une réforme régressive de la Fonction publique est à l'œuvre : le gouvernement actuel maintient les restrictions budgétaires et l'objectif de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires dont 70 000 dans la Fonction publique d'Etat. Cette attaque, fondée sur une recherche d'économies à courte vue, s'appuie sur des modèles européens sans tenir compte de la particularité française d'un statut de la Fonction publique qui s'est construit au fil du temps, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2003.

Tous les domaines sont concernés, y compris ceux qui font pourtant partie des fonctions régaliennes de l'Etat comme les finances publiques.

Par la présente motion, le Conseil municipal affirme que la fragilisation des centres des finances publiques, engagée depuis plusieurs années, est inacceptable. Que Dieppe, 3^{ème} ville du Département, ne dispose plus d'un centre des finances publiques doté de tous les services est non seulement une aberration en termes d'aménagement du territoire mais aussi un bien mauvais signal pour les habitants et tout le tissu économique et social du bassin de vie dieppois.

Défendre le maintien d'un centre des finances publiques doté des compétences et des moyens d'assurer ses missions, c'est affirmer le droit de tous les habitants du territoire d'avoir accès en proximité à l'information et aux services de déclaration et de paiement des impôts et taxes. C'est défendre les principes forts de notre République : la présence du service public et sa continuité, l'impartialité et l'intégrité des fonctionnaires.

C'est enfin rappeler que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales nécessite des moyens humains conséquents pour lutter contre le préjudice budgétaire pour l'Etat, évalué annuellement entre 50 et 80 milliards d'euros, un préjudice qui remet non seulement en cause les équilibres sociaux mais implique de trouver les ressources budgétaires manquantes auprès des contribuables.

Cette motion portée par la Majorité municipale est présentée en Conseil municipal.

Les personnels des finances publiques assurent de nombreuses missions : comptables (services des impôts des particuliers et des entreprises), fiscales (gestion des déclarations et contrôle fiscal) et foncières (centre des impôts fonciers). Ils enregistrent divers actes, assurent la publicité foncière. Ils effectuent le contrôle des dépenses publiques des collectivités locales, des établissements publics et de certains offices publics de l'habitat par le biais des trésoreries.

Des missions essentielles qui sont assurées malgré des effectifs en constante réduction. Depuis 2009, 631 trésoreries ont fermé en France dont celles du Tréport, d'Offranville et de Clères et 750 postes comptables de proximité ont été supprimés.

Alors que les personnels de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) représentent moins de 10% de la Fonction publique d'Etat, ils ont absorbé plus de 50% des suppressions d'emploi. Dans notre Département, 600 emplois ont été supprimés de 2003 à 2018 dont 46 pour la seule année 2018.

Le centre des finances publiques de Dieppe est passé de plus de 100 agents il y a quelques années à 55 aujourd'hui. Sous couvert d'efficacité, les services sont restructurés, les agents rattachés à leur direction départementale donc facilement déplaçables d'un centre à un autre. Le service du cadastre et la cellule enregistrement du service impôts des entreprises ont été transférés à Rouen en 2017. Le service de publicité foncière est actuellement menacé, comme celui d'Yvetot et de Neufchâtel.

Tout est mis en œuvre pour rendre notre centre des finances publiques invisible et/ou inaccessible, avec des horaires d'ouverture au public réduits, alors qu'il répond aux besoins non seulement des particuliers mais aussi de nombreuses PME, des commerçants et artisans, des agriculteurs, des professions libérales du bassin dieppois.

La nécessité de se rendre à Rouen pour obtenir des réponses personnalisées constitue un frein pour un grand nombre d'habitants et d'acteurs économiques de Dieppe et du territoire. L'accès de plus en plus difficiles aux services des finances publiques amène même certains contribuables à renoncer à l'accompagnement gratuit du service public au profit de services payants.

Les usagers sont renvoyés vers des plateformes téléphoniques saturées, qui seront bientôt externalisées vers le privé, ou devant leurs écrans d'ordinateurs. Or, la déclaration papier est toujours le choix de nombreux Dieppois, en témoignent les files d'attente devant le centre des finances publiques lors de la dernière campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement envisage pourtant d'attribuer des pénalités à ceux qui déclareront sur papier.

Ces décisions sont prises et imposées depuis les métropoles, sans aucune concertation avec les élus locaux et les citoyens, et sans tenir compte des caractéristiques du bassin de vie dieppois. Notre territoire est pourtant riche de ses industries (22% des emplois sont industriels), de ses commerces ; un territoire de vie, touristique et artisanal. Un territoire où une partie de la population est peu mobile, où la présence physique des services de l'Etat n'est pas un luxe.

***Considérant** que les finances publiques relèvent de la compétence de l'Etat qui doit apporter un service public fiscal de proximité à tous ses administrés quel que soit leur lieu de vie, cela d'autant plus dans un contexte économique et social difficile qui génère des situations complexes ;*

***Considérant** que les personnels des centres des finances publiques assurent le suivi, l'accueil et le conseil des habitants, des collectivités locales, mais aussi de tout le tissu économique du territoire ;*

***Considérant** que le consentement à l'impôt repose sur une politique fiscale qui permet une répartition de la richesse mais aussi sur l'existence de lieux de proximité où chaque citoyen peut se rendre pour connaître ses droits et ses devoirs en matière fiscale ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Dieppe, à l'unanimité, affirme par cette motion :

- que la présence d'un centre des finances publiques de plein exercice à Dieppe, en cœur de ville, est primordiale et qu'elle doit être maintenue et renforcée, pour le bénéfice de tout le territoire ;*
- que les centres des finances publiques sont un service public de proximité qui protège les citoyens et sont les piliers d'une politique fiscale plus juste, adaptée aux réalités de chaque territoire ;*
- que les agents de l'administration des finances publiques doivent être respectés et soutenus dans leurs missions de service public ;*
- que le gouvernement devrait faire de la lutte contre la fraude fiscale une priorité, plutôt que de démanteler la DGFIP, à commencer par ses centres de proximité.*